SÉNAT DE BELGIQUE.

Budget du Ministère de l'Intérieur.

SÉANCE DU 2 FÉVRIER 1835.

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A TOUS PRÉSENS ET A VENIR, SALUT:

Nous avons, de commun accord avec les Chambres, décrété et nous ordonnons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Département de l'Intérieur, pour l'exercice 1835, est fixé à la somme de onze millions quatre-vingt-huit mille, cent quatorze francs, dix centimes, conformément au tableau ci-annexé.

ARTICLE 2.

La présente loi sera obligatoire le lendemain de sa promulgation.

Mandons et ordonnons.

Bruxelles, le 31 Janvier 1835.

LE PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DES RÉPRESENTANS,

(Signé) RAIKEM.

Les Secrétaires,

(Signé) DE RENESSE. BRIXHE.

Budget du Ministère de l'Intérieur pour l'exercice de 1835.

CHAPITRE PREMIER.

$Administration\ centrale.$

A . 1or	70° - '1.						21,000))	,	
		ment du Ministre.	o · · ·	vác ot	 t cone	de	22,000	,,		
— 2.	laem	des fonctionnair				uc	180,220))		
0	3F ./ '	service	-			•	24,000	<i>"</i>		
— 3.	Matéri						2,000	<i>"</i>		
— 4.	Frais	de déplacement			• •	•	2,000		227,220	מ
		CHA	PITRE 1	II.					,	
		Pensi	ons et s ecor	ırs.						
Art. 1°	Pension	ns à accorder à des f	onctionnair	resou	employ	és.	4,500	»		
		s, continuation ou			-					
		ler par le Gouvern								
		ges aux Indes du ci-								
		s-Bas ou à leurs ve					10,448	10		
 3.	·	s à des employés o		ves d	'emplo	yés				
		, sans avoir droit à l								
	des	titres à l'obtention	d'une pe	ension	à rais	son				
		e position malheur					4,500))		
 4.		s aux légionnaires 1					25,000	»		
— 5.	Secour	s aux*nécessiteux l	Belges victi	mes d	e l'agro	es-				
		hollandaise ou des				•	300,000))		
			Ü	Ū				-	344,448	10
		CHAI	PITRE I	II.	Ŧ					
		Frais de l'Adminis	tration das	ns les	Provin	nces.			*	
Art. 1er.	Province	e d'Anvers		•	•		121,577	»		
— 2.	id.	du Brabant.		•	•	•	130,325))		
— 3.	id.	de la Flandre Oc	cidentale.		•	•	140,157))		
 4.	id.	de la Flandre Or	ientale.	•	•	•	144,843	»		
— 5.	id.	du Hainaut.		•		• "	143,557))		
— 6.	id.	de Liége		•			131,730))		
— 7.	id.	du Limbourg.		•	•	•	120,908	»		
 8.	id.	du Luxembourg.		•	•	•	130,000))		
_ 9.	id.	de Namur		•	•	•	109,508))		
10. F	rais de r	oute et de tournée (les commis	saires	de dist	trict.	13,500	»		
									1.186.105	Ð

CHAPITRE IV.

Instruction publique.

Art. 1°. Universités	352,930))		
- 2. Traitemens des professeurs, mis en non-activité				
par l'arrêté du 16 décembre 1830	18,132))		
- 3. Frais de l'école industrielle de Gand	10,000))		
_ 4. Traitemens et autres frais de l'inspecteur des athé-				
nées et colléges et de son commis	8,800))		
— 5. Subsides annuels ordinaires aux athénées et colléges.	95,300))		
- 6. Indemnités aux professeurs démissionnés dans les				
athénées et colléges	6,760))		
— 7. Instruction publique.	252,000)		
— 8. Instruction des sourds-muets et des aveugles.	10,000))		
— Os instruction des sources and a			753,922))
CHAPITRE V.			·	
Cultes.				
A 10 Ch all Page	3,352,900	»		
ART. 1°. Culte catholique	90,000			
— 2. Culte protestant	•			
— 3. Culte israélite	10,000			
— 4. Secours	45,000))	9 597 000	
			3,537,900))
CHAPITRE VI.				
Garde Civique.				
ART. 1er. Frais de voyage et d'administration	9,000))		
- 2. Réparation et entretien des armes de la garde civique	16,000))		
2. Respiration of outrotted des armes do la garde of Aque			95 000	
			25,000))
CHAPITRE VII.				
Milice.				
Article Unique. Impression des listes alphabétiques pour l'inscription des miliciens		•	2,000	D
CHAPITRE VIII.				
Article Unique. Subsides extraordinaires aux villes et com- munes dont les ressources sont insuffi-	r			
santes			20,000	,

CHAPITRE IX.

Travaux publics.

Art. 1er. Routes	2,150,000	»
— 2. Canaux et rivières	114;460	»
— 3. Travaux à la Meuse, conformément aux lois et ar-		
rêtés sur la matière	40,000	»
— 4. Ports et côtes	280,585	»
— 5. Phares et fanaux	9,204	»
— 6. Polders	360,000	»
— 7. Bâtimens civils	401,000	»
— 8. Personnel	304,880	»
		- 3,660,129
CHAPITRE X.		
Service des Mines.		
Article unique. Service des mines		89,410
CHAPITRE XI.		
Industrie, Commerce et Agriculture.		
Art. 1er. Encouragemens à l'industrie et au commerce	220,000	•
— 2. Service de sauvetage et primes pour construction de		
navires	60,000 ,	
— 3. Primes pour l'encouragement de la pêche	40,000	
— 4. Agriculture	359,500	
CHAPITRE XII.		679,500
Lettres, sciences et arts; monument de la place des Mari provenant de brevets; service de santé.	tyrs; fonds	,
Art. 1er. Lettres, sciences et arts	191,740 »	
- 2. Monument de la place des Martyrs	30,000 »	
- 3. Primes et encouragemens aux arts et à l'industrie,		
aux termes de la loi du 25 janvier 1817, sur les		
fonds provenant des droits de brevets et frais occa-		
sionés par la délivrance des brevets	10,000 »	
- 4. Service de santé	45,00 0 »	
		276,740
CHAPITRE XIII.		
Archives du Royaume.		
Art. 1er. Frais d'administration (Personnel)	19,400 »	
— 2. idem. (Matériel)	2.600 b	

 3. Frais de translation des archives à la porte de Hal, et appropriation de ce local. 4. Archives de l'État dans les provinces (traitemens 	30,000	»	
des conservateurs et autres dépenses)	6,800	»	
 5. Frais d'inspection des archives dans les provinces et frais de recherche et de recouvrement der archives manquantes. 6. Frais d'impression des inventaires des archives ap- 	1,000	>	
partenant à l'État.	1,000	» 60,800	»
CHAPITRE XIV.			
Fêtes nationales.			
ART. UNIQUE. Frais de célébration des fêtes nationales		50,000	»
CHAPITRE XV.			
Récompenses honorifiques ou pécuniaires.			
Art. 1er. Médailles ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement et d'humanité	10,000 32,400	* * 42,400	´»
CHAPITRE XVI.			
Statistique générale.			
Arf. UNIQUE. Frais de publication des travaux de la direction de la statistique générale		2,540	»
CHAPITRE XVII.			
Art. UNIQUE. Frais de Police, mesures de sûreté publique		80,000	»
CHAPITRE XVIII.			
Art. unique. Dépenses imprévues		50,000	»
Total.	fr.	11,088,114	10